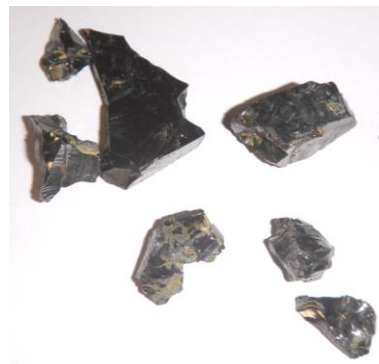


## Contrôles CRIIRAD sur des objets en shungite ou censés en contenir

*Remarque préalable : faute d'information sur la provenance et les caractéristiques des matières premières utilisées et sur les procédés de fabrication, la CRIIRAD ne s'engage pas sur la représentativité des contrôles qu'elle a effectués : les résultats ci-dessous ne sont pas forcément applicables à d'autres produits de la même gamme, a fortiori à des produits d'autres marques ou origines. Dans le doute, n'hésitez pas à interroger les vendeurs (le fabricant a-t-il fourni une attestation ? l'importateur a-t-il demandé des analyses ? etc.)*

### OBJETS EN SHUNGITE

Les objets ont été apportés par un habitant de Valence qui les avait reçus en cadeau et qui nous a indiqué qu'il s'agissait de shungite. Les photographies des objets contrôlés sont reproduites ci-dessous.



Les contrôles ont été effectués le 11 décembre 2015.

Les mesures réalisées à l'aide d'un **scintillomètre DG5**, de marque Saphymo-Novelec, qui permet de mesurer le flux de rayonnement gamma, n'ont révélé **aucune anomalie** : résultats compris entre 50 et 60 c/s, valeurs représentatives du bruit de fond naturel des locaux de la CRIIRAD

Des mesures ont été effectuées sur chacun des objets à l'aide d'un contaminomètre alpha-bêta-gamma étalonné, **MCB2** de marque Canberra (utilisé dans la configuration « sans capot ») : **aucun rayonnement anormal n'a été détecté.**

### OBJETS SPINOR

La CRIIRAD a procédé lundi 15 décembre, à la demande d'un particulier, à des mesures de dépistage sur des objets portant l'inscription « SPINOR » ou « SPINOR INTERNATIONAL ».

Le site <http://www.spinor-france.com/> indique que « *Le Spinor est un dispositif spécialement conçu pour protéger les êtres humains contre diverses nuisances électromagnétiques et telluriques. Il a été créé par la société ukrainienne "Spinor International" (...)* ». Il précise également que « **le Spinor contient un minéral appelé "shungite" provenant d'un gisement situé en Carélie (Russie)** »

Les contrôles ont été effectués à l'aide d'un contaminomètre alpha-bêta-gamma étalonné, MCB2 de marque Canberra, dans la configuration « sans capot »).

### 1/ contrôles effectués sur la boîte (5,4 cm de diamètre)



Deux boîtes ont été contrôlées. Les mesures ont été effectuées sur les 2 faces de l'objet : aucun rayonnement anormal n'a été détecté. Les résultats obtenus se situent dans la gamme du bruit de fond naturel des locaux de la CRIIRAD.

### 2/ contrôles effectués sur l'autocollant (2,4 cm de diamètre)



Deux autocollants ont été contrôlés. Les mesures n'ont révélé aucune anomalie : les résultats obtenus se situent dans la gamme du bruit de fond naturel ambiant.